



## Facture datant de plus de 3 ans

Par **Snoopy17\_old**, le **21/12/2007** à **09:36**

Je viens de recevoir une facture pour un contrat d'entretien d'une chaudière datant de novembre 2004 qui ne m'avait pas été facturé à cette dite date. Ils me réclame la somme de cette facture maintenant. Je n'ai plus de contrat avec cette société depuis décembre 2005. Ont-ils le droit de me la réclamer au bout de 3 ans? Dois-je payer?

Par **jeetendra**, le **21/12/2007** à **20:35**

bonsoir, ils ont parfaitement le droit de vous reclamer la facture impayée même plus de 3 ans apres, bonne fête, cordialement

Par **Snoopy17\_old**, le **22/12/2007** à **16:04**

Je vous remercie pour votre réponse. Bonnes fêtes